EX-MR (BELGIQUE) · RENEW · BELGIQUE · PATRIMOINE ET FISC

Didier Reynders

Commissaire européen à la Justice (2019-2024), ancien ministre belge des Finances et des Affaires étrangères — affaire Blanchiment présumé par des billets de loterie

JUGÉS OU MIS EN EXAMEN : LA JUSTICE N'A PAS FINI

Procès en cours, décision attendue, ou mise en examen. Présumés innocents.

Ce qui est reproché

Une enquête du parquet de Bruxelles, ouverte en 2023 après un signalement de la Loterie nationale et de la cellule anti-blanchiment (CTIF), porte sur des achats de billets de loterie en ligne, payés en partie en liquide, dont les gains étaient versés sur son compte. Les achats atteignent environ 200 000 euros sur cinq ans. Un autre volet concerne près de 700 000 euros déposés en liquide sur son compte ING entre 2008 et 2018. Des perquisitions ont eu lieu en décembre 2024, juste après la fin de son mandat de commissaire.

Où en est la justice

> **Entendu par le juge d'instruction le 16 octobre 2025, il a été inculpé de blanchiment, selon un consortium de médias (Le Soir, Le Vif, De Standaard, Follow the Money) ; le parquet n'a pas confirmé. En février 2026, deux proches ont été inculpés. En mai 2026, la banque ING a payé une transaction pénale de 1,6 million d'euros dans ce dossier. Il n'est plus membre du MR. Il conteste la qualification de blanchiment. Présumé innocent.**

Source

INSTRUCTION JUDICIAIRE À BRUXELLES ; VRT, 5 NOVEMBRE 2025 ; LA LIBRE BELGIQUE, 5 MAI 2026

https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2025/11/05/l_ancien-ministre-et-commissaire-europeen-didier-reynders-inculp/
https://www.parismatch.be/actualites/politique/2026/02/16/affaire-reynders-deux-proches-de-lex-ministre-inculpes-dans-lenquete-pour-blanchiment-4XWTVTVTJJHWRCZPUCVGNSTU3Y/
https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/2026/05/05/affaire-reynders-la-banque-ing-paie-une-transaction-penale-3JAWF6XHTFHNJF53MOGQHIQN7M/

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe